

**Le programme d'appui de l'Union européenne pour la région de la PEV-Sud  
EUROPEAID/133918/C/SER/MULTI**

## **Amélioration de l'environnement des affaires dans la région sud de la Méditerranée**

### **Séminaire National pour le Maroc**

**« Renforcement des capacités en matière  
d'information sur les entreprises »**

**Principe 3 du Small Business Act pour l'Europe**

**Rabat, le 24 Juin 2014**



Ce projet est financé  
par l'Union Européenne



Un projet mis en œuvre par  
GIZ IS and Eurecna

### Clause de non-responsabilité

Le contenu du présent rapport relève de la seule responsabilité de l'équipe d'assistance technique du projet dirigé par GIZ IS comprenant Eurecna et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union européenne.

## SOMMAIRE

1.	LE CONTEXTE.....	4
2.	LES OBJECTIFS DU SEMINAIRE .....	4
3.	LES PARTICIPANTS .....	5
4.	LE DEROULEMENT DU SEMINAIRE .....	5
5.	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS .....	9

## **1. Le contexte**

Faisant suite à l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise et de son rapprochement au Small Business Act pour l'Europe (SBA) au Maroc et dans tous les pays méditerranéens voisins de l'Union européenne (UE) menée en 2013 dans le cadre du processus de coopération industrielle euro-méditerranéenne, un atelier ayant pour thème le « Renforcement des capacités en matière d'information sur l'entreprise » réunissant une cinquantaine de participants a été organisé le 24 juin 2014, à Rabat, au siège de l'Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise (ANPME).

Cet atelier a été organisé dans le cadre du projet « Amélioration de l'environnement des affaires dans la région sud de la Méditerranée », un projet financé par l'Union européenne qui vise à promouvoir les PME et à améliorer les politiques en leur faveur dans la région sud de la Méditerranée.

Compte tenu du fait que le Maroc avait déjà un projet d'observatoire des PME assez avancé dans sa conception, ce séminaire s'est voulu d'avantage comme un espace d'échange de bonnes pratiques notamment celles qui sont développées dans des pays proches du Maroc (France, Tunisie, Egypte, Sénégal, etc.), d'autant plus que ce thème, choisi en concertation avec les autorités marocaines, représentait la première recommandation formulée dans le cadre de cette évaluation.

En effet, dans un environnement de plus en plus concurrentiel et de plus en plus critique en matière de création d'emplois, la maîtrise d'une information économique et financière actualisée sur les TPE/PME, est un enjeu de taille pour tous les acteurs et les décideurs politiques et économiques.

L'accès aisé et rapide à cette information économique et financière sur les PME mais aussi sur les TPE au Maroc, constitue un capital stratégique à même d'améliorer la compétitivité des entreprises en général et la gouvernance économique en général.

L'absence d'informations récentes et actualisées sur les TPE/PME marocaines, sous forme d'observatoire, pourrait constituer un frein à la mise en œuvre par les décideurs politiques et économiques marocains de stratégies adaptées et efficaces en faveur de ce type d'entreprises fortement créatrices d'emplois.

## **2. Les objectifs du séminaire**

Dans ce contexte, le renforcement des capacités en matière d'information sur les entreprises au Maroc est crucial. La mise en place d'un observatoire des TPE/PME a été décidée dans le pays; celui-ci sera un instrument essentiel pour l'élaboration de politiques ciblées pour le développement et la compétitivité des petites et moyennes entreprises.

Compte tenu des avancées du projet marocain, les objectifs de l'atelier étaient de mettre à plat l'ensemble du processus d'observation économique et d'ébaucher des réponses aux questions clés, tout en amenant les participants à identifier les problématiques inhérentes non seulement à la création mais aussi à l'existence et au mode de fonctionnement d'un observatoire économique des PME.

Il s'agissait en particulier de :

- Définir et optimiser le positionnement de l'observatoire économique dans l'environnement institutionnel et économique (problématique du dialogue interinstitutionnel);
- Contribuer à fixer ses objectifs;
- S'interroger sur son organisation, son mode de fonctionnement et ses moyens (budget ? effectifs ?);
- Procéder à un état des lieux des acteurs et des informations disponibles au Maroc;
- Présenter aux participants un panorama des observatoires déjà existants dans les pays de l'UE et ceux du Sud et de l'Est de la couronne méditerranéenne.

### **3. Les participants**

Le séminaire a réuni une cinquantaine de participants qui venaient d'horizons divers, avec des représentants des institutions publiques, notamment celles productrices de données économiques (par exemple, le Ministère de l'Economie et des Finances, la Direction Générale des Impôts, le Haut-Commissariat au Plan, la Banque du Maroc, la Direction de la Statistique et de la Veille, etc.), d'organismes de soutien aux entreprises (ANPME, etc.) mais également du monde des entreprises (fédérations et associations professionnelles, telles la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM), Jeunes Dirigeants et Femmes Entrepreneurs, y compris ceux opérant dans des régions en retard de développement.

Cette large représentativité des différents acteurs a notamment permis des échanges fructueux et a donné lieu à des débats intenses et animés, ce qui démontre la motivation et l'intérêt de l'ensemble des acteurs pour cette thématique.

### **4. Le déroulement du séminaire**

Quatre présentations ont été faites par les animateurs de l'atelier de manière à laisser un temps suffisamment large aux questions et au débat. Comme mentionné plus haut, celui-ci a été d'autant plus fructueux et animé que plusieurs membres du comité de suivi de l'observatoire étaient présents.

La richesse des échanges a été favorisée par le fait que les présentations venaient exposer en détail les notions liées aux objectifs et au mode de fonctionnement d'un observatoire, tout en ouvrant des perspectives nouvelles.

#### **A. Approche, stratégie, objectifs et pilotage d'un observatoire des TPE/PME**

Cette première présentation visait à :

- Identifier avec les participants les besoins en observation économique;
- Clarifier le concept d'observation/observatoire et les notions inhérentes (veille économique, etc.);
- Présenter la façon dont le concept d'observatoire est conçu et mis en œuvre d'une manière concrète.

L'animateur a rappelé l'objectif premier d'un observatoire économique, à savoir répondre aux besoins de collecte des données afin d'élaborer des politiques économiques appropriées. Y parvenir nécessite de centraliser l'information, de la rendre disponible si nécessaire, de la

retraiter statistiquement, de la synthétiser, d'en retirer les principales tendances et de rendre cette information lisible et adaptée à un public non spécialisé.

L'animateur a également rappelé à l'assistance qu'un observatoire économique se doit d'être une structure légère, efficace et professionnelle qui fait le lien entre les producteurs de statistiques et les principaux acteurs du développement économique.

Pour cela, au quotidien, un observatoire réalise des études et publications périodiques sous forme de tableau de bord économique, de « catalogue » annuel de chiffres-clés sur les PME, d'analyses sectorielles et territoriales; il peut aussi réaliser des études « à la demande » qui contribuent au financement de la structure abritant l'observatoire. En tout état de cause, l'objectif de ces publications est d'alimenter le débat politique et économique; celles-ci sont donc destinées à l'ensemble des principaux décideurs économiques, à savoir les acteurs publics et les chefs d'entreprise.

A cet effet, la recherche de données statistiques doit être la plus large possible et se faire auprès des principales institutions suivantes:

- Services des ministères producteurs de statistiques;
- Organismes internationaux producteurs de données économiques;
- Des structures d'appui, de promotion ou d'expertise dévoués à un sujet économique précis (création d'entreprises, développement durable, etc.);
- Fédérations et syndicats professionnels;
- Organismes de gestion des infrastructures de transport (aéroports, ports, etc.);
- Acteurs locaux du développement économique (agences d'urbanisme, agences de développement, etc.);
- Entreprises (cabinets de conseil, instituts d'analyses économiques, grands groupes, etc.);
- Universités ou structures de recherche et chercheurs;
- Autres institutions publiques et parapubliques.

En l'absence de certaines informations, le recensement de données est complété par des enquêtes. Cet « apport » de nouvelles données constitue un point fort d'un observatoire économique car il permet de compenser l'absence ou le manque de données quantitatives concernant certaines thématiques. L'observatoire se positionne alors, lui aussi, en tant que fournisseur de données.

## **B. Etat des lieux au Maroc : les acteurs, le type d'information disponible, la mise en œuvre de l'observatoire des TPME**

La seconde présentation de la matinée est venue répondre à la forte demande de l'assistance en termes d'état des lieux au Maroc sur les principaux acteurs fournisseurs et utilisateurs d'informations économiques, un état des lieux d'autant plus important dans l'optique de la mise en place de l'observatoire et compte tenu du fait que plusieurs participants étaient membres du comité de suivi de l'observatoire des PME au Maroc.

Les différents types d'informations disponibles ont été précisés selon les aspects géographiques, démographiques, juridiques, économiques, financiers et fiscaux.

Toutefois, cette richesse d'informations souffre d'une dispersion institutionnelle importante, notamment du fait de l'absence d'un identifiant commun d'entreprise, de l'absence de répertoire unique d'entreprises et d'établissements, de la rétention des données brutes et du non accès aux bases de données du fait de la non-existence de conventions d'échange de données informatisées entre les institutions publiques productrices de données économiques

(par exemple, la Direction Générale des Impôts, le Haut-Commissariat au Plan, la Banque du Maroc, etc.).

Malgré ces limites, absences et difficultés, la mise en œuvre d'un observatoire des TPME au Maroc a été décidée. Une première étude de faisabilité a été faite par OSEO (aujourd'hui Bpifrance) en 2011 pour le compte de l'ANPME et a permis d'identifier trois thèmes (démographie, comportement économique et situation financière des PME) et 18 indicateurs pour décrire ces trois thèmes. Une évaluation des indicateurs retenus a été réalisée selon les critères de pertinence, de représentativité et de disponibilité.

Une seconde étude stratégique confiée en 2012 par la CGEM au cabinet de conseil Bearing Point a permis d'établir une feuille de route pour la création de l'observatoire, tandis qu'en parallèle, le gouvernement a fait avancer les travaux sur la création de l'identifiant commun de l'entreprise en désignant la Direction Générale des Impôts (DGI) responsable de la plateforme technique. Cette étude a permis aussi de déterminer le statut de l'observatoire (Fondation publique privée) et la composition du conseil d'administration présidé par la Bank Al Maghrib. L'observatoire sera également hébergé au sein de cette institution.

Enfin, plus récemment, une troisième étude a été confiée en 2014 par la CGEM au cabinet néerlandais Panteia EIM pour le suivi de la mise en œuvre de l'observatoire. Ce cabinet devrait remettre ses premières conclusions en septembre 2014 au comité de pilotage de l'observatoire.

Un débat riche et animé s'en est suivi sur les difficultés d'accès aux informations, sur l'établissement de conventions d'échange de données entre institutions publiques et sur les progrès réalisés au niveau de l'identifiant commun d'entreprises.

### **C. Exemples de bonnes pratiques autour de l'observation économique dans les pays de la couronne méditerranéenne**

Durant l'après-midi, les présentations ont porté sur les bonnes pratiques en matière d'observation économique au travers d'observatoires ayant déjà quelques années d'existence. Cette partie du séminaire avait pour but de donner une vision de ce que peut être la vie d'un observatoire au quotidien.

En effet, même après 20 ans d'existence, certaines questions se posent ou se reposent encore aux dirigeants des observatoires. Le dialogue interinstitutionnel est notamment un rouage essentiel d'un observatoire et ne devrait jamais être remis en question.

Tout d'abord, deux expériences ont été présentées: l'expérience tunisienne, assez similaire au cas du Maroc, et l'expérience égyptienne, plus spécifique.

#### **a) L'exemple tunisien**

La Tunisie dispose de deux portails, celui de l'Institut National de la Statistique (INS) (<http://www.ins.nat.tn/indexfr.php>) et celui de l'Agence de Promotion Industrielle et d'Innovation (API) (<http://www.tunisieindustrie.nat.tn/fr/home.asp>), permettant de disposer d'informations sur les PME, notamment les petites et moyennes entreprises de l'industrie (PMI), selon un certain nombre de critères (région, activité, taille, statut, etc.).

Le Maroc dispose de portails similaires avec le même type d'informations: portail du Haut-Commissariat au Plan ([www.hcp.gov.ma](http://www.hcp.gov.ma)) et portail du Ministère du Commerce et de l'Industrie ([www.mcinet.gov.ma](http://www.mcinet.gov.ma)).

En Tunisie, l'INS dispose également d'un Répertoire National des Entreprises constitué des données de la Direction Générale des Impôts (DGI), de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et de l'Agence de Promotion Industrielle et d'Innovation (API). Il fournit régulièrement des rapports sur la démographie et le comportement économique des entreprises tunisiennes mais ne fournit pas des indicateurs financiers.

L'API, guichet unique facilitant les démarches administratives de création d'entreprises et d'investissement, produit, quant à elle, un annuaire des entreprises industrielles ainsi qu'un annuaire des entreprises de services connexes.

En général, les données fournies par ces deux institutions remontent au minimum à deux ans, ce qui est relativement long pour une utilisation efficiente à court et moyen terme. L'observatoire marocain ambitionne de raccourcir ces délais qui réduisent l'intérêt de l'information; il devrait donc se donner comme objectif de proposer les données les plus récentes possibles.

#### b) L'exemple égyptien

L'Egypte dispose d'un portail ([www.sme-egypt.org](http://www.sme-egypt.org)) assez particulier. Il s'agit d'un service spécialisé PME (appelé *SME Unit*) relevant de la Banque Centrale d'Egypte qui offre des services d'études, de formation et d'assistance technique au personnel des départements et cellules PME au sein des banques égyptiennes en vue d'améliorer l'accès des PME au financement.

La *SME Unit* dispose ainsi d'un observatoire constitué d'une base de données sur les PME égyptiennes pour fournir en données correctes les décideurs publics, le secteur bancaire et les dirigeants des PME. Cette base de données a été constituée sur la base du recensement national des PME enregistrées officiellement en 2011, pour produire des données macroéconomiques et microéconomiques.

La *SME Unit* produit des rapports de recherche et des études sur les secteurs économiques. Elle favorise aussi l'échange de bonnes pratiques en présentant des expériences étrangères en terme d'assistance technique aux banques et aux PME.

Cet exemple est intéressant pour le Maroc en ce sens que les PME marocaines souffrent d'un accès limité aux financements bancaires, non pas en raison de l'inexistence de ces financements, mais d'une non-réponse aux critères et garanties exigées par les banques privées gestionnaires de ces financements.

Les techniques d'analyse des actifs, couramment utilisées par les banques privées marocaines, sont inadéquates pour les TPE/PME tandis que les techniques d'analyse du cash-flow (ou flux de trésorerie), plus adaptées à ces dernières, ne sont pas encore appliquées car méconnues. D'où l'intérêt de disséminer auprès des cadres du secteur bancaire, les différentes techniques d'analyse du cash-flow par le biais de formations adaptées.

#### c) L'exemple du CROCIS (Ile-de-France, France)

Le Centre Régional d'Observation du Commerce, de l'Industrie et des Services ([www.crocis.cci-paris-idf.fr](http://www.crocis.cci-paris-idf.fr)) est un observatoire créé il y a 20 ans et rattaché à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France.

Les principales publications du Crocis sont :



- Les « chiffres-clés »;
- Le tableau de bord économique de l'Île-de-France;
- Une enquête de conjoncture annuelle;
- Des études sectorielles courtes, collection « Les Enjeux »;
- Des études sectorielles plus denses, collection « Les Cahiers ».

Au-delà de la production de ces publications, le Crocis propose également des services ponctuels : aide au montage d'observatoires économiques, organisation de rencontres ou de colloques, sessions de formation, etc. Ces activités pourront également être envisagées à moyen terme par l'observatoire marocain des TPE/PME.

Le Crocis fonctionne, par ailleurs, avec une cellule de veille interne. La veille (ou intelligence économique) repose sur les activités automatisées de collecte et de diffusion de l'information; elle permet d'aboutir à de l'information clairement retraitée et analysée et constitue un outil complémentaire à l'observation économique. C'est un point qui, pour l'heure, avait été mis de côté dans le projet marocain.

#### d) L'exemple de l'observatoire du CCIAD

L'Observatoire de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar (<http://www.cciad.sn/index.php/servicesauxentreprises/informations-economiques.html>) a été créé en septembre 2007. Sur le même modèle que le Crocis, il emploie aujourd'hui 5 salariés et ses activités vont des études sectorielles, à l'analyse économique en passant par des travaux d'enquêtes, de veille et d'intelligence économique pour les entreprises et PME.

Il s'est donné 4 missions principales :

- Produire une information économique pertinente;
- Promouvoir l'utilisation pertinente de cette information économique;
- Accompagner les entreprises et décideurs économiques dans le processus de veille et d'intelligence économique;
- Attirer l'attention des décideurs sur certaines problématiques et contribuer ainsi à enrichir le débat économique.

Cet exemple est particulièrement intéressant car, comme le Maroc, le Sénégal se devait non seulement de mieux connaître les TPE/PME constituant et contribuant à son économie, mais surtout d'utiliser cette information pour élaborer les politiques adéquates en matière de renforcement de son tissu économique.

## 5. Conclusions et recommandations

La forte participation et l'implication continue de l'ensemble des participants à la journée de présentation ont été remarquables; les horaires initialement prévus ont notamment été largement dépassés ce qui confirme l'intérêt du renforcement des capacités en matière d'information sur les entreprises au Maroc et, plus précisément, l'importance de la création d'un observatoire économique des TPE/PME dans le pays.

Des questions précises ont été posées par les participants, reflétant leurs préoccupations sur certains points comportant encore de fortes incertitudes. Parmi celles-ci, on peut citer celles relatives:

- Aux modes de concertation interinstitutionnelle entre des administrations peu habituées à travailler ensemble et à échanger et à la coexistence de l'observatoire avec des observatoires certes plus sectoriels mais déjà présents;
- A la mise en place de conventions d'échanges de données informatisées;

- A la mise en place d'un système de veille économique au sein des observatoires économiques afin de disposer d'informations en « temps réel »;
- Aux types de travaux (quelles publications ? quel niveau de finesse dans les analyses ?) que pourrait réaliser le futur observatoire.

Par ailleurs, la clé essentielle de la réussite d'un observatoire économique des TPE/PME au Maroc passe par un dialogue et un consensus interinstitutionnels et par la mise en place de conventions d'échanges de données informatisées entre les différents producteurs d'informations (e.g. Direction Générale des Impôts, Caisse Nationale de Sécurité Sociale, Office Marocain de la Propriété Intellectuelle et Commerciale, Haut-Commissariat au Plan, etc.). La négociation et la mise en place effective de ces conventions sera laborieuse et nécessitera encore un long travail entre les différentes institutions publiques mais aussi entre les différents acteurs économiques pour optimiser l'existant. En l'absence de signature de conventions et de consensus sur la manière de travailler au sein de l'observatoire économique des TPE/PME, il serait difficile de parvenir à son montage et à son bon fonctionnement.

De plus, il faut saisir l'opportunité de la présidence de cet observatoire par le Gouverneur de la Bank Al Maghrib et par la mise en place très récente (mars 2014) d'un fonds de soutien financier aux PME pour développer les techniques d'analyse de cash-flow plus adaptées à ce type d'entreprises. En effet, l'observatoire économique des TPE/PME ne devrait pas se limiter uniquement à la connaissance des TPE/PME marocaines, mais il doit surtout permettre:

- L'élaboration de politiques économiques plus ciblées et plus efficaces en faveur du développement de ces dernières;
- Le relâchement des goulets d'étranglement que connaissent ces entreprises au niveau du financement.

L'observatoire économique des TPE/PME doit aussi permettre l'étude, la formation et l'assistance technique aux institutions destinées à travailler avec les TPE/PME, notamment les banques, les associations professionnelles et les chambres de commerce et d'industrie.

Pour exister, l'observatoire aura besoin de la mise en place d'un identifiant commun d'entreprise et de la création d'un répertoire unique des entreprises et des établissements. Il s'agit là d'un projet crucial qui dépasse la simple observation économique; c'est une problématique qui relève de l'intérêt de l'ensemble de l'économie du Maroc.

Par ailleurs, il est suggéré que l'observatoire outrepassse ses « simples » activités d'observation économique et propose des services ponctuels plus larges : organisation de rencontres ou de colloques, sessions de formation, etc.

Enfin, la question de la veille économique a, pour l'heure, été mise de côté dans le projet. Il s'agit pourtant d'un outil complémentaire à l'observation économique et essentiel. Il permettra d'aboutir à une information encore plus riche sur les TPE/PME marocaines.

## Annexes

### Annexe A : liste des présentations

- L'observation économique : pourquoi ? comment ? (par Mickaël LE PRIOL)
- L'état des lieux au Maroc (par Youssef FEHRY FASSY)
- Quel observatoire pour le Maroc ? (par Youssef FEHRY FASSY)
- Exemples d'observatoires économiques en France et au Sénégal (par Mickaël LE PRIOL)

### Annexe B : Bibliographie

- Emmanuel Roux et Grégoire Feyt, « Les observatoires territoriaux : sens et enjeux », La Documentation Française, 2011.
- Jacky Fayolle, « Pratique contemporaine de l'analyse conjoncturelle », Economica, 1987.
- Bernard Grais, « Statistique descriptive », Editions Dunod, 2000.
- André Piatier, « Statistique et observation économique », Presses universitaires de France, 1961.
- OCDE, « Compétitivité et développement du secteur privé : Maroc 2010, Stratégie de développement du climat des affaires », Editions OCDE, 2011.  
Disponible également via le lien suivant :  
<http://www.oecd.org/fr/pays/maroc/marocstrategiededeveloppementduclimatdesaffaires.htm>

### Annexe C : Liens utiles

#### Sur la coopération industrielle euro-méditerranéenne et le SBA

- Coopération industrielle euro-méditerranéenne,  
[http://ec.europa.eu/entreprise/policies/international/promoting-neighbourhood/mediterranean/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/entreprise/policies/international/promoting-neighbourhood/mediterranean/index_fr.htm)
- Small Business Act pour l'Europe:  
[http://ec.europa.eu/entreprise/policies/sme/small-business-act/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/entreprise/policies/sme/small-business-act/index_fr.htm)
- Mise en œuvre du « Small Business Act » pour l'Europe dans le bassin méditerranéen au Moyen-Orient et en Afrique du Nord 2014. Note synthétique pour les ministres:  
<http://ec.europa.eu/DocsRoom/documents/4462/attachments/1/translations/fr/renditions/pdf>
- EuroMed - Base de données des bonnes pratiques:  
<http://ec.europa.eu/entreprise/policies/sme/best-practices/database/euromed/index.cfm?fuseaction=welcome.detail&language=FR>
- Small Business Act pour l'Europe - Base de données des bonnes pratiques:  
<http://ec.europa.eu/entreprise/policies/sme/best-practices/database/SBA/index.cfm?fuseaction=welcome.detail>